



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le 02 octobre à 19h00

Étaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, FOURNIER Florence, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEGRAND Isabelle, LEPOIX Brigitte, ROUZE Martine
Messieurs DEVISMES Dominique, DUPONTREUE Didier,
GACQUER Patrick, MOREL Dominique, PRUVOT Pascal, ROUSSEL Sébastien

Était excusé : Monsieur BUE Hubert, ayant donné pouvoir à Monsieur MOREL

Dominique Était absent : Monsieur CARLIER Joan

Les conditions du quorum sont réunies : on compte treize présents et un pouvoir, soit quatorze votants.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les points suivants à l'ordre du jour :

- Constitution de provisions pour créances douteuses ;
- Convention Chats errants – Fondation 30 millions d'amis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame HARLE Océane est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

Monsieur DUPONTREUE indique que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 ne mentionne pas le nom des personnes ayant voté contre et s'étant abstenu sur le point suivant.

Valeur de la gratification pour l'apprenti et le stagiaire Bac Pro et l'achat d'une carte-cadeau destinée à Mme MOY lors de son départ à la retraite.

Monsieur le Maire répond qu'une modification aura lieu sur ce procès-verbal comme suit : Mesdames ROUZE et FOURNIER votent contre l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de

150 € en raison du départ à la retraite de Mme MOY (Directrice de l'école), accompagné d'un bouquet.

Messieurs PRUVOT et CARLIER, Mesdames ROUZE, FOURNIER et LEGRAND votent contre une gratification sous forme de carte-cadeau d'une valeur de 100 € aux apprentis et aux stagiaires en BAC PRO.

1. Demande de subvention Hauts-de-France en faveur des équipements sportifs pour le parc intergénérationnel – Délib. N° B45/2024

Monsieur le Maire expose que le dossier du parc intergénérationnel est passé en commission le 30 septembre 2024.

Un montant de 16 271 € (correspondant à a été accordé par le conseil départemental pour la structure sportive et un montant de 63 838 € pour l'aménagement du parc, soit un total de 40 % des subventions demandées.

Monsieur GACQUER demande à connaître le coût restant à charge pour la commune. Monsieur le Maire indique qu'avec la DETR, le conseil départemental et la subvention demandée à la région Hauts-de-France, nous serons aux alentours de 80 % de prise en charge.

Monsieur le Maire précise que nous sommes en attente des accords sur la faisabilité du projet, qu'un rendez-vous a été réalisé avec Mme SICARD Ophélie et qu'elle a programmé un rendez-vous le 10 octobre 2024 avec les personnes concernées sur cette thématique.

Après délibération, la demande de subventions Hauts-de-France pour le parc intergénérationnel est soumise au vote.

- 12 pour
- 2 contre : Messieurs ROUSSEL et GACQUER.

2. Demande de subventions portant sur « l'aide aux études et travaux sur monuments historiques (toiture et descente d'eaux pluviales Abbatiale) Délib. N° B46/2024 & N° B47/2024

Monsieur le Maire expose que des travaux doivent être effectués à hauteur du clocher : ardoises, tuiles, zinc, soudure chenaux.

Monsieur le Maire sollicite une subvention portant sur l'aide aux travaux de l'abbatiale et précise qu'une demande devra être déposée auprès des bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès des bâtiments de France.

3. Étude de devis BAT'ID pour les travaux de l'abbatiale - Délib. N° B48/2024

Dans la continuité de la réfection des maçonneries de la face nord du clocher effectués en début d'année, Monsieur le Maire propose de procéder aux travaux d'entretien de la toiture de l'abbatiale Saint Nicolas. Ces travaux ont fait l'objet de devis chiffré par la Société BAT'ID et sont estimés à 7 680 € HT soit 9 216 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise BAT'ID pour un montant de 7 680.00 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024 de la Commune au compte 2135.

4. Projets de convention et de budget 2024/2025 - PEP 80 – Délib. N° B49/2024

Madame LEPOIX Brigitte présente le projet convention PEP 80 et le budget 2024/2025 au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Madame LEPOIX Brigitte indique une augmentation de 100 € par semaine du centre de loisirs lors des vacances scolaires.

Madame LEPOIX Brigitte sollicite l'avis du conseil municipal au sujet du nombre de semaines pendant les grandes vacances scolaires (juillet).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet convention et le budget 2024/2025 et propose de garder le même fonctionnement : 3 semaines de centre de loisirs pendant les grandes vacances.

5. Vente de parcelles boisées à M. MIANNAY – Délib. N° B50/2024

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur MIANNAY concernant la vente de parcelles. Après plusieurs rencontres et échanges, M. MIANNAY propose l'achat de ces parcelles au prix de 4 000€ l'hectare. Monsieur le Maire rappelle que nous avons jugé sa proposition insuffisante et

qu'une proposition a été faite à M. MIANNAY au prix de 5 000€ l'hectare, qu'il a accepté.

Monsieur ROUSSEL demande si d'autres personnes ont été sollicitées, notamment les chasseurs et que d'autres personnes du village auraient pu être intéressées.

Monsieur le Maire répond qu'aucune enquête n'a été menée auprès des habitants et qu'il n'y a que Monsieur MIANNAY qui s'est manifesté.

Madame BRIAU indique qu'il aurait été nécessaire de solliciter les habitants et qu'il s'agit du patrimoine communal. Elle demande si le domaine se charge de fixer les prix.

Monsieur le Maire précise que cette vente serait d'environ 28 770€ et qu'elle permettrait de financer l'aménagement du nouveau cimetière.

Monsieur ROUSSEL indique qu'il aurait été judicieux de couper les arbres avant de vendre les parcelles.

Après délibération, la proposition de vente de parcelles boisées à M. MIANNAY est soumise au vote.

- 8 pour
- 4 contre (Mesdames BRIAU et LEPOIX et Messieurs GACQUER et ROUSSEL).
- 1 abstention (Madame HARLE)

6. Convention avec le CDG sur le dispositif de signalement AVDHAS

Délib. N° B51/2024

Monsieur le Maire présente la convention avec le CDG sur le signalement des actes de violence, de discrimination et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objectif de protéger les agents de la fonction publique.

Monsieur DUPONTREUE demande si cette adhésion est payante.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une adhésion avec le CDG, et qu'aucun tarif n'est proposé.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention d'adhésion et autorise le Maire à signer la convention, les avenants et le certificat d'adhésion tripartite.

- 12 pour
- 2 abstentions Mesdames ROUZE et LEGRAND.

7- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – Délib. N° B52/2024

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu un document par la trésorerie de Doullens sur les factures impayées avec un montant total de 4 714€.

Monsieur GACQUER demande à quoi correspondent ses dépenses.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit probablement de factures impayées des repas à la cantine et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. PRUVOT attire une vigilance sur ces factures impayées et demande de relancer les personnes concernées par courrier. Il propose de ne plus remettre de cadeaux de la part de la commune (fête des mères, Noël) tant que les factures ne sont pas réglées.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces sommes non payées et propose de relancer les personnes concernées.

8- Créances éteintes - commission de surendettement – Délib. N° B53/2024

Monsieur le Maire indique une créance éteinte d'un montant de 64,24 €

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais pour lesquelles

une décision juridique extérieure définitive s'oppose à toute action en recouvrement (effacement de dette, clôture de liquidation judiciaire, etc.).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité admet en créances éteintes un montant de 64,24€.

9. Poste d'agent technique polyvalent / Contrat PEC – Délib. N° B54/2024

Monsieur le Maire expose qu'un poste d'agent technique polyvalent était ouvert au 01/10/2024 a réalisé divers entretiens de recrutement avec la commission personnel voirie. Il indique qu'un litige administratif a été commis sur le délai de prévenance de fin de contrat de Monsieur FOURSYS. Il annonce que nous avons dû reconduire le contrat pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire s'excuse pour cette erreur qu'il regrette fortement et a proposé à M. FOURSYS de se charger de l'entretien du cimetière.

Il indique que Monsieur FOURSYS est en arrêt maladie depuis quelques semaines et que cet arrêt impacte fortement l'équipe face à l'activité.

Monsieur Le Maire expose que M. BRAILLY est en contrat PEC depuis 1 an et que son contrat se termine le 31/10/2024. Il précise que M. BRAILLY ne peut faire valoir ses droits à la retraite au 01/11/2024 et qu'il pourra y prétendre dans 2 ans.

Après discussion, le conseil municipal propose de n'effectuer aucun recrutement et de prolonger le contrat PEC de M. BRAILLY à partir du 01/11/2024 pour une durée d'un an.

Cette proposition est soumise au vote.

- 11 pour
- 3 abstentions (Messieurs MOREL et BUE, Madame HARLE)

10. Création poste d'agent polyvalent école, 20 heures – Délib. N° B55/2024

Madame LEPOIX, Responsable de la commission école, expose la situation de l'école et notamment les difficultés de recrutement liées aux contraintes du contrat PEC.

Elle explique que la commission école a réalisé divers entretiens de recrutement et a choisi de recruter une personne en contrat PEC.

Elle indique avoir réuni la commission école le 20/09/2024 pour présenter la situation de l'école et des difficultés rencontrés avec cette personne. Comme suite à cette rencontre, la commission a rendu une décision au contrat PEC de l'agent polyvalent et a décidé de mettre fin à la période d'essai.

Face à la complexité du contrat PEC, la commission école propose de créer un poste d'agent polyvalent école, 20 heures à durée déterminée à compter du 1/12/2024.

Madame LEPOIX précise que le coût sera donc plus élevé.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission école.

11. Cadeau aux aînés pour les fêtes de fin d'année – Délib. N° B56/2024

Monsieur le Maire rappelle que le spectacle des aînés organisé le 26/09/2024 à St Ingleber s'est très bien passé et que les retours ont été positifs.

Il indique qu'un sondage a été réalisé à l'issue de ce spectacle concernant le souhait des aînés sur le cadeau de fin d'année.

Ce sondage contenait un questionnaire anonyme avec 2 propositions à choisir :

- un bon d'achat d'un montant de 20 € par personne à utiliser auprès des commerçants du village (identique à 2023)
- un beau panier garni composé par les élus, auprès de différents producteurs locaux

66 personnes ont réalisé le sondage, 48 personnes ont choisi le bon d'achat contre 18 ayant choisi le panier garni.

Suite aux résultats obtenus, nous avons donc pris la décision de reconduire le bon d'achat d'un montant de 20€ par personne, accompagné d'une boîte de chocolat (sans amandes/noisettes) d'une valeur de 5€. Madame FOURNIER, 1ère adjointe se rapproche des différents commerces et notamment Intermarché pour passer commande.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'offrir un bon d'achat d'un montant de 20€ et les chocolats pour le cadeau des aînés.

12. Demande de subventions (vidéosurveillance, cimetière, cité Binet)

Monsieur le Maire présente 2 devis reçus pour les travaux de la cité Binet (entrée de la rue + parking).

- Colas: 10 631€ (entrée de la rue) + 23 446€ (parking)
- Cti: 6 400€ (entrée de la rue) + 5 665€ (parking)

Monsieur le Maire se pose la question de l'enrobé ou non et indique que ce devis établi en début d'année 2024 sera doute réajusté. Il expose que l'agrandissement du parking cité Binet permettra de créer entre trois et quatre places supplémentaires et de libérer 2 places rue Lucien Peyrat. Le sens de circulation va être modifié avec un sens interdit à l'entrée du parking. Cette signalisation permettra également aux riverains de ressortir facilement du parking. Un miroir sera prévu à cet effet.

Madame BRIAU signale qu'un riverain de la cité Binet exerce son activité professionnelle mécanique sur le parking de la cité.

Monsieur le Maire indique avoir prévenu la gendarmerie qui s'est déplacée dernièrement.

Monsieur le Maire informe que nous sommes en attente du notaire pour le cimetière, l'ensemble des documents demandés ont été envoyés et que nous procéderons à la signature prochainement.

Madame FOURNIER, Responsable de la commission sécurité expose deux devis concernant le projet de la vidéo protection.

- Systeo: 55 000 €

- Dom connect: 67 946 €

Monsieur ROUSSEL demande le nombre de caméra qu'il est prévu d'installer et indique qu'il serait pertinent d'installer une caméra en haut de la rue Léon Blum/petit chemin.

Madame FOURNIER répond qu'il y aura environ 10 caméras.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il va solliciter l'autorisation de la préfecture relativement au projet vidéo protection.

13. Achat sapin de Noël

Monsieur le Maire propose d'étudier 3 devis (Fleuriste du village, Intermarché et Le Plouy à Domqueur) pour l'achat de 12 sapins de Noël pour la décoration dans le village.

Mme BRIAU indique que les serres de Fieffes-Montrelet proposent des sapins et que nous pouvons également les solliciter pour un devis.

Il est donc proposé que Madame FOURNIER se charge d'étudier 4 devis pour l'achat de 12 sapins.

14. Spectacle de Noël – Délib. N° 57/2024

Madame LEPOIX expose le spectacle de Noël pour les enfants et présente un devis d'un montant de 350 € d'une troupe qu'elle a contactée. Ce spectacle serait présenté aux enfants pendant le temps scolaire. Ce qui permettrait d'obtenir la majorité des enfants du village.

Après délibération, le conseil municipal est soumis au vote pour le devis du spectacle de Noël.

- 13 pour
- 1 abstention (Monsieur GACQUER)

15. Convention avec la commune de Saint-Léger-Les-Domart et la société Les jardins d'Agrément pour les travaux liés au stade d'Harondel, proposition de Berteaucourt-Les-Dames à l'entretien du site Harondel

Monsieur le Maire rappelle que la prestation effectuée par les jardins d'agrément coûte environ 24000 € par an pour chacune des communes. Il aimerait que ces dépenses soient revues, tout en sachant qu'un tracteur a été acheté et qu'il pourrait entretenir le site.

Monsieur le Maire propose de partager la gestion des tâches entre les deux communes comme suit.

- la commune de Berteaucourt-Les-Dames s'occupe intégralement de l'entretien des pourtours du stade ;
- la commune de Saint-Léger-Les-Domart se charge de l'entretien du terrain d'honneur et du terrain annexe.

Monsieur le Maire rappelle que la taille des haies est gérée par un prestataire externe et qu'elle restera à la charge des deux communes.

Également, il expose rencontrer quelques points de désaccord sur la gestion du stade intercommunal avec la commune de Saint-Léger-Les-Domart.

Une réunion est prévue le 9 octobre à 17h00 en mairie pour évoquer les différentes

propositions. La décision de cette réunion sera validée au prochain conseil.

16. Constitution de provisions pour créances douteuses – Délib. N° 58/2024

Monsieur le Maire expose que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour les créances douteuses.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement ou d'une contestation sérieuse la créance doit être considérée comme douteuse (la valeur du titre émis est supérieure à celle attendue). La constitution de la provision se traduit par une écriture semi-budgétaire en dépenses au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Décide de constituer des provisions pour dépréciations des actifs circulants détaillées comme suit :

BUDGET	NATURE DE PROVISION	Montant
PRINCIPAL	SEMI-BUDGÉTAIRE (Compte 6817)	1001.00 €

- Convention Chats errants – Fondation 30 millions d'amis – Délib. B59/2024

Madame HARLE demande à ajouter à l'ordre du jour la convention 30 millions d'amis au conseil. Elle indique avoir été sollicitée par plusieurs habitants au sujet des chats errants se reproduisant, donnant naissance à des chatons sur le territoire. Aujourd'hui, aucune convention n'a été mise en place et n'a été honorée.

Elle propose qu'une convention soit signée pour le reste de l'année 2024 comprenant cinq chats à identifier et stériliser.

Également, elle précise que le coût est de 90€ par chat et que la fondation prend en charge 50% du montant, ce qui correspond à un montant de 45€ par chat à charge de la commune soit un montant total de 225€.

Elle rappelle que cette convention devra faire de nouveau l'objet d'une délibération pour le renouvellement de la convention chats errants en 2025.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la convention chats errants à 5 chats pour l'année 2024.

Monsieur ROUSSEL signale qu'il y a de nombreux chats errants près de la Chapelle Saint Gauthier et qu'une personne vient les nourrir.

Madame HARLE indique que certains chats appartiennent à quelqu'un mais qu'ils ne sont pas identifiés.

Monsieur ROUSSEL indique que la haie donnant sur la rue du Hocquet n'est pas taillée par cet habitant et gêne la circulation.

Il expose également que dans la rue Abbé Desmis, sur le côté du parking de la salle polyvalente, il y a des haies qui empêchent le stationnement.

Le conseil municipal propose de convoquer cette personne en mairie au sujet des chats et des haies. Également de demander au propriétaire du terrain longeant le parking de la salle polyvalente de tailler les arbres qui commencent à gêner le stationnement.

Questions diverses

- Rue René BERNARD

Madame LEGRAND expose les risques liés à la circulation et au stationnement de la rue René Bernard. Elle propose que la rue René Bernard soit mise en sens unique.

Monsieur le Maire et Monsieur PRUVOT proposent une concertation avec les habitants de cette rue pour mettre en place un sens de stationnement.

Également, un panneau sens interdit sera installé à l'intersection de la rue Binet et René Bernard.

Les véhicules rentreront donc dans la rue René Bernard en passant par la rue Pierre Wimart uniquement. Un panneau sens unique sera donc installé après concertation avec les habitants.

Monsieur DUPONTREUE demande qu'un miroir soit installé pour faciliter la sortie de la rue Jean Vasseur.

- Arbres rue Marcel Bodelu

Monsieur Roussel expose le massacre fait aux arbres dans la rue Marcel Bodelu et notamment devant la Chapelle Saint Gauthier.

Monsieur le Maire s'engage à ce que de nouvelles plantations soient faites dans la rue Marcel Bodelu et place du Général Leclerc. Il s'excuse des tailles non adaptées par les employés communaux.

- Grille trottoir

Madame BRIAU signale qu'une grille d'avaloir sur le trottoir devant son domicile est cassée.

Monsieur le Maire indique que ce remplacement sera effectué par la commune et qu'il prévoit de contacter différentes structures pour connaître le coût de remplacement.

- Travaux école

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été faits dans l'école (peinture, changement de rideaux..) par le personnel communal et quelques élus. Il tient à remercier l'ensemble des personnes pour le travail réalisé.

- **Gâches électriques**

Madame BRIAU demande à avoir un suivi de l'avancée des gâches électriques de l'école. Madame LEPOIX indique qu'elle possède 2 devis dont un devis de M. NUNES qui reste le moins cher. Elle doit présenter les devis lors du prochain conseil municipal.

- **Cantine école**

Madame LEPOIX informe que 1597 repas ont été servis en cantine entre février et juillet 2024. Sur les 60 enfants inscrits en cantine, 34 bénéficient du tarif à 1€ ou 0,50€. La commune peut donc prétendre recevoir une aide de plus de 4700€.

- **Tri sélectif**

Madame LEPOIX expose que la commune a payé 540€ pour les poubelles sorties durant le 1er trimestre. Elle indique que nous devons poursuivre nos efforts et continuer à trier les déchets pour économiser et protéger l'environnement.

- **Achat alimentaire école - Intermarché**

Madame LEPOIX indique que le magasin Intermarché de Berteaucourt-Les-Dames a accepté d'accorder une remise de 5 % sur les achats alimentaires liés à l'école. Nous les remercions sincèrement pour cette remise accordée.

La séance est levée à 21h15.